



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-3655

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 584755

DOSSIER N° : 14064

Objet : Exploration Malartic-Sud Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 31 octobre 2003;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu le règlement « Instruction générale Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus »;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 5 décembre 2003 de Exploration Malartic-Sud Inc. concernant le placement d'un maximum de :

- 2 000 unités A au prix de 1 000 \$ l'unité, chaque unité étant composée de 1 250 actions accréditatives au prix de 0,56 \$ l'action, 700 actions ordinaires au prix de 0,43 \$ l'action et 700 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,60 \$ l'action jusqu'au 6 juin 2005;
- 500 unités B au prix de 1 000 \$ l'unité, chaque unité étant composée de 2 325 actions ordinaires au prix de 0,43 \$ l'action et 2 325 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,60 \$ l'action jusqu'au 6 juin 2005; et

DOSSIER N° 14064

- 405 000 bons de souscription au courtier, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de 0,43 \$ l'action pour une période de 12 mois suivant chaque séance de clôture.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Eve Poirier
Eve Poirier

EB/pg